



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

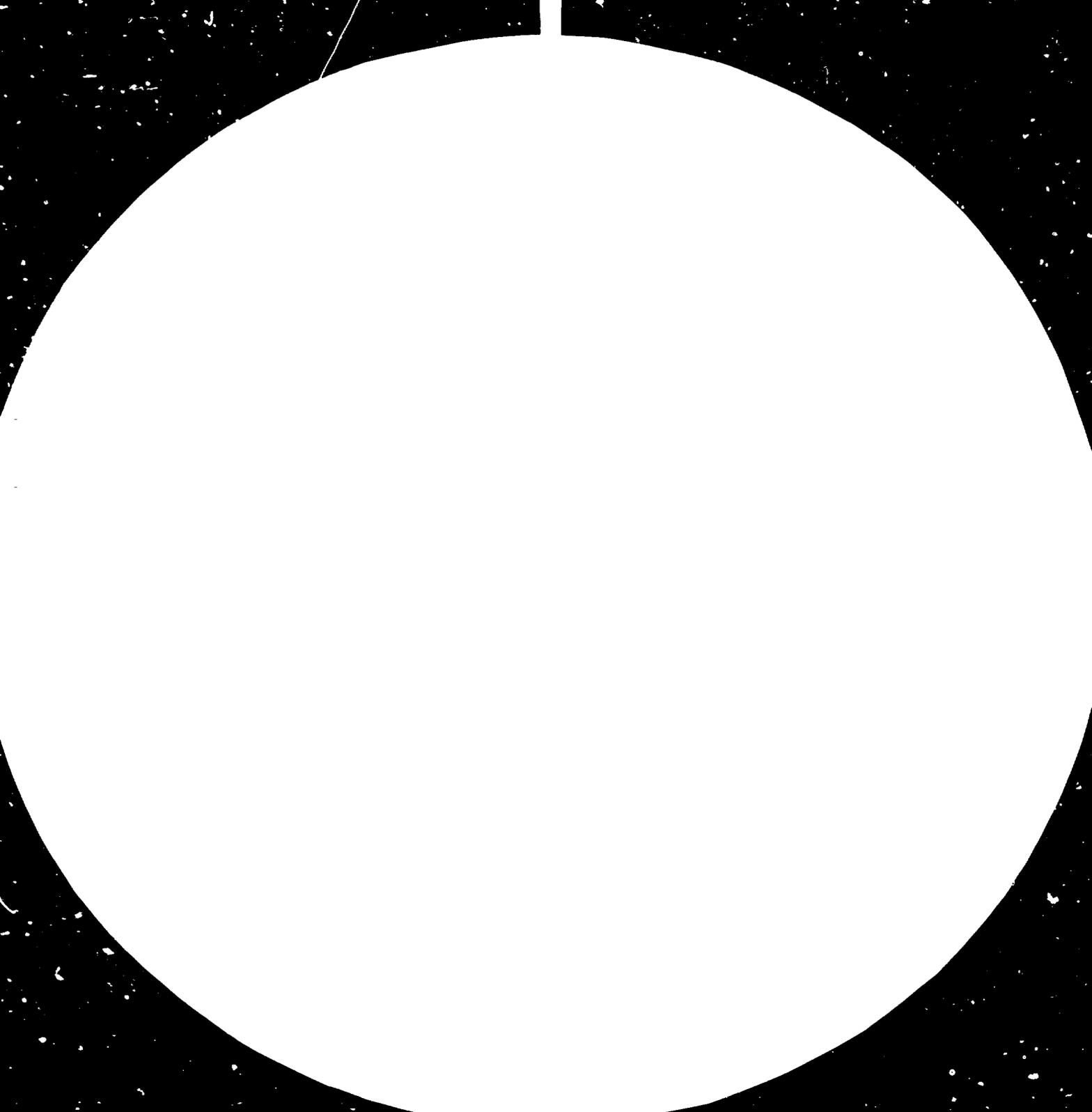
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

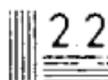




2.8



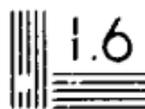
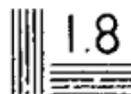
3.2



4.0



5.0



Resolution Test Chart (NBS 1963-A) showing patterns for 1.0, 1.1, 1.25, 1.4, 1.6, 1.8, 2.0, 2.2, 2.5, 2.8, 3.2, 4.0, 5.0, and 6.3 cycles per millimeter.

Resolution Test Chart (NBS 1963-A) showing patterns for 1.0, 1.1, 1.25, 1.4, 1.6, 1.8, 2.0, 2.2, 2.5, 2.8, 3.2, 4.0, 5.0, and 6.3 cycles per millimeter.

10733 - F

Distr.
LIMITEE
UNIDO/PC.9
5 mai 1981
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

REUNION DE SOLIDARITE
DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE
EN VUE DE COOPERER
AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU SOUDAN

Khartoum (Soudan), 23 - 26 mars 1981

RAPPORT

001000

Notes explicatives

Sauf indication contraire, le terme "dollar" (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Deux dates séparées par une barre oblique (par exemple 1969/70) désignent un exercice.

Deux dates séparées par un tiret (par exemple 1981-1982) désignent toute la période considérée, y compris les années extrêmes.

La présente publication comporte les abréviations suivantes :

CEE	Communauté économique européenne
CIP	Chiffre indicatif de planification
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
IDB	Islamic Development Bank (Banque islamique de développement)
IRCI	Industrial Research and Consultancy Institute (Institut de recherche et de consultation industrielles) (Soudan)
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

Les numéros de projets renvoient aux projets figurant dans le document préparé pour la réunion (UNIDO/EX.127/Rev.1).

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	4
I. ORGANISATION DE LA REUNION	5
II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCES PLENIERES	9
III. ENTRETIENS BILATERAUX SUR DES PROPOSITIONS DE PROJETS	19
IV. CONCLUSIONS	43
Annexe - Liste des participants	45

INTRODUCTION

La Réunion de solidarité des ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel de la République démocratique du Soudan, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en coopération avec le Gouvernement du Soudan, s'est tenue à Khartoum du 23 au 26 mars 1981.

C'était la cinquième de la série des réunions de solidarité en vue de promouvoir le développement industriel des pays les moins avancés que l'ONUDI organise depuis 1979 en collaboration avec le gouvernement du pays intéressé. Son principal but était de rechercher les modalités selon lesquelles les pays participants pourraient collaborer au développement du Soudan. Plusieurs possibilités de coopération ont été reconnues en l'occurrence. Les participants ont examiné à fond les besoins du Soudan qu'une coopération bilatérale ou multilatérale permettrait de satisfaire dans le cadre d'une coopération économique et technique entre pays en développement. A cette fin, ils ont proposé des modalités de coopération entre le pays hôte et les pays en développement.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Les représentants des pays dont les noms suivent ont participé à la réunion : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Chine, Emirats arabes unis, Grèce, Inde, Iraq, Kenya, Koweït, Malaisie, Maroc, Oman, Pakistan, Qatar, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Soudan, Turquie et Yougoslavie. La Haute-Volta a envoyé un observateur.

Les organismes des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentés : ONUDI, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation internationale du Travail (OIT).

Les représentants des organismes dont les noms suivent assistaient à la réunion en qualité d'observateurs : Banque islamique de développement (IDB), Fonds de l'OPEP pour le développement international, Office arabe pour l'investissement et le développement agricoles (AAAD), Organisation arabe pour le développement agricole et Société interarabe de garantie des investissements.

Discours d'ouverture

Dans son discours d'ouverture, M. Jaffar Mohamed Nimeiri, Président du Soudan, a remercié les délégués d'avoir bien voulu se réunir à Khartoum pour s'entretenir d'importantes questions concernant la coopération entre pays en développement, et, en particulier, de bien vouloir coopérer ainsi avec le Soudan pour promouvoir le développement industriel. Il a souligné l'importance que revêt la coopération entre pays en développement, qui constitue le moyen le plus efficace pour ces pays d'atteindre leurs objectifs économiques de développement et de dialoguer dans de meilleures conditions avec les pays industrialisés.

Dans ses efforts de développement industriel, le Soudan s'est attaché à développer conjointement son agriculture et d'autres ressources. Les pays en développement devraient fonder leur développement industriel sur l'exploitation de leurs ressources agricoles afin de s'assurer un approvisionnement suffisant en produits alimentaires, condition essentielle de l'indépendance économique.

En raison de sa taille, de sa situation géographique et de sa diversité interne, le Soudan a dû, par voie de planification économique, assurer un développement équilibré et une distribution équitable des ressources dont il dispose.

La coopération économique et technique entre pays en développement est essentielle. A cet égard, le Soudan a participé activement aux différentes conférences régionales de chefs d'Etats qui ont eu lieu récemment.

Le Directeur exécutif de l'ONUDI, M. Abd-El Rahman Khate, a salué les efforts considérables du Gouvernement soudanais pour développer l'industrie du pays, en dépit des difficultés et des contraintes nombreuses dues principalement aux tendances défavorables de l'économie mondiale. Les problèmes de développement industriel auxquels se heurtent les pays en développement ont été cernés et il s'est avéré nécessaire et urgent de coopérer pour que naisse une volonté d'autonomie collective, instrument des plus puissants pour l'instauration d'un Nouvel Ordre économique international. Les Déclarations de Lima et de New Delhi, le Plan d'action de Buenos Aires et de nombreuses réunions internationales sur le développement économique et industriel ont souligné que la coopération entre pays en développement était un moyen important d'accélérer leur industrialisation. La proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Décennie du développement industriel pour l'Afrique a conféré à ces efforts une importance particulière.

La coopération entre pays en développement est spécialement importante en matière d'industrialisation, non seulement parce que les besoins et l'expérience des pays en développement sont étroitement liés, mais encore parce que l'expérience du développement industriel acquise par certains d'entre eux, en matière de compétences et de moyens technologiques, pourrait utilement être partagée avec d'autres pays en développement.

M. Izzeldin Hamid, Ministre de l'industrie du Soudan, a déclaré que depuis son accession à l'indépendance, le Soudan avait fait de grands efforts pour s'industrialiser. En 1969, des plans d'ensemble de développement économique et social ont été élaborés. Le secteur industriel, principalement fondé sur les ressources agricoles, y occupe une place importante, en sorte que diverses industries ont été créées au Soudan, en particulier les industries du sucre, du textile et du tissage, des huiles alimentaires, du savon, du cuir, du raffinage du pétrole, du ciment, des matériaux de construction et de la farine.

Cependant, ces efforts ont été fortement contrariés par l'inflation internationale, la faiblesse de l'infrastructure, l'expérience insuffisante en matière de production et de gestion et l'exode constant des compétences. En dépit de toutes ces difficultés, le Soudan est résolu à accélérer son développement industriel.

M. Mirghani Mohamed Ahmed, Ministre d'Etat de la planification nationale, a déclaré qu'en 1956, quand le Soudan a accédé à l'indépendance, la part de l'industrie dans le PNB représentait environ 2 %. En 1969/70, elle représentait 7 %; à la fin des six années sur lesquelles s'étend l'actuel plan de développement, elle devrait atteindre 14 %.

L'abondance des ressources agricoles du Soudan a orienté son développement industriel. Les axes prioritaires de l'industrialisation dans le plan actuel sont, entre autres, les suivants :

Agro-industries, afin d'utiliser les ressources que l'agriculture, l'élevage et la pêche fournissent au Soudan.

Activités industrielles complémentaires de la production agricole et de l'exploitation des ressources animales.

Développement et consolidation des industries traditionnelles

Industries des matériaux de construction et de la construction

Production d'énergie électrique et, en particulier, hydroélectrique

Promotion de l'investissement privé dans l'industrie

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a promulgué en 1980 une loi sur la promotion de l'investissement qui prévoit des garanties et des exonérations en cas de nouveaux investissements et favorise les activités liées à l'agriculture, l'industrie, les communications, le tourisme, le développement rural et à d'autres domaines particuliers, et qui ont été approuvées par le Comité interministériel. Cette nouvelle loi a pour principaux objectifs d'accroître le revenu national et de développer et renforcer les bases de l'économie.

La nouvelle loi sur la promotion de l'investissement a stimulé les activités industrielles qui étaient fondées sur l'exploitation des matières premières locales, accru l'autosuffisance, encourage l'exportation et offert aux Soudanais des possibilités directes ou indirectes d'emploi. Les priorités

fondamentales qui ont inspiré cette loi sont l'amélioration de la situation de la balance des paiements, l'élimination des obstacles au développement et l'encouragement de la coopération économique avec les autres pays.

Le dialogue Sud-Sud devrait avoir le pas sur le dialogue Nord-Sud, car le moyen le plus efficace pour les pays en développement d'accélérer leur industrialisation est d'unir leurs forces dans une volonté d'autonomie collective.

Election du Bureau

Les participants à la réunion ont élu M. Izzeldin Hamid, Ministre de l'industrie du Soudan, aux fonctions de Président et MM. Sahap Kocatopçu, Ministre de l'industrie et de la technologie de Turquie, et Juan Manuel Figuerero Ambassadeur d'Argentine en Arabie saoudite, à celles de vice-présidents. M. F.I. Malik, Secrétaire adjoint au Gouvernement pakistanais, a été élu rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

Ouverture de la réunion

Election du Président, des vice-présidents et du rapporteur

Adoption de l'ordre du jour

Déclarations des chefs de délégations

Entretiens bilatéraux et entretiens de groupe sur certains projets

Divers

Adoption des conclusions et des recommandations

II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCES PLENIERES

Déclarations des chefs de délégations

Le secrétaire parlementaire du ministère malaisien du commerce et de l'industrie a déclaré qu'en participant à la réunion, la Malaisie montrait qu'elle s'engageait résolument à appliquer la Déclaration et le Plan d'action de Lima dans une volonté d'autonomie collective. Pour la Malaisie, les possibilités de coopération économique entre pays en développement pour promouvoir le développement industriel sont immenses. L'exploitation de ces possibilités devrait être l'objectif immédiat de la réunion de solidarité. La Malaisie souhaite faire profiter le Soudan de l'expérience qu'elle a acquise au cours des 20 dernières années en matière de développement industriel. Elle aimerait offrir une formation à du personnel technique soudanais en matière de gestion et d'encadrement dans des établissements malaisiens de formation et de recherche.

Le Secrétaire général de l'Office du développement industriel du Maroc a exprimé l'avis que la réunion était une excellente démonstration du principe de la coopération entre pays en développement. Le Maroc a contribué à promouvoir l'autonomie collective en offrant des bourses à des étudiants originaires de divers pays en développement, en procédant à des échanges de spécialistes, en concluant des accords bilatéraux de commerce avec des pays en développement, en installant des moyens de télécommunications et de transport aérien et maritime et en créant des institutions régionales spécialisées.

Le Maroc est désireux de faire profiter le Soudan de son expérience en matière de promotion de l'investissement, de développement des petites et moyennes industries et de création de zones industrielles.

Le Ministre de l'industrie et de la technologie de Turquie, après avoir rappelé l'écart toujours croissant entre pays industrialisés et pays en développement et la nécessité d'instaurer un Nouvel Ordre économique international, a déclaré qu'il était devenu impératif pour les pays en développement de coopérer plus étroitement et plus efficacement s'ils voulaient atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et dans le Plan d'action de New Delhi. Il a demandé que les pays industrialisés accroissent leur apport de ressources et de technologie aux pays en développement et qu'ils mettent fin au

protectionnisme. Après avoir souligné la nécessité d'une coopération économique entre pays en développement, il a déclaré que l'interdépendance économique ne compromettrait pas l'indépendance politique. Le Gouvernement turc est désireux de mettre le potentiel industriel de son pays à la disposition du Soudan. Dans le cadre d'une coopération multilatérale à laquelle prendraient part des institutions financières internationales, la Turquie pourrait s'engager à fournir des services consultatifs et des services d'encadrement et de formation technique, principalement pour ce qui est de la technologie du ciment, de la chaux, des matériaux de construction et de la fonderie. Elle pourrait également fournir des services pour la création d'installations clefs en main de production de ciment et de chaux. La Turquie serait également intéressée à participer, en association avec le Soudan à des coentreprises et à l'installation d'usines de montage en vue de produire des machines et de l'outillage agricoles.

L'Ambassadeur de Chine au Soudan a exprimé l'avis que le renforcement de la coopération économique et technique entre pays en développement était un moyen important de promouvoir le développement économique et d'instaurer un Nouvel Ordre économique international. Outre la coopération bilatérale à laquelle elle participe, la Chine s'est engagée progressivement dans une coopération économique et technique multilatérale. Elle a entrepris un certain nombre de projets financés par le PNUD et par le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, dont elle est membre. La Chine a également affecté une partie de son chiffre indicatif national de planification (CIP) du PNUD à plusieurs projets régionaux, tels que des centres de recherche et de formation spécialisés dans les gaz de fermentation, l'élevage du ver à soie et l'acupuncture. En outre, la Chine est prête à consacrer une partie de son allocation du PNUD pour le troisième cycle à l'aide à la coopération technique entre la Chine et d'autres pays en développement. Les projets de coopération économique et technique entre la Chine et le Soudan ont été exécutés sans à-coups. La Chine est désireuse d'apporter sa contribution, si modeste soit-elle, au développement économique du Soudan.

Le Vice-Ministre de l'industrie et de l'énergie de Grèce a fait ressortir les liens étroits qui ont toujours existé entre le Soudan et la Grèce. Se référant à l'entrée de la Grèce dans la Communauté économique européenne (CEE), il a reconnu que son pays était encore loin d'avoir atteint le degré de développement que connaissent déjà d'autres membres de la CEE. Pour ce qui

est de l'expérience de la Grèce en matière de développement économique, il a indiqué qu'à la suite d'importants changements structurels, le secteur industriel jouait un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs nationaux.

La Grèce est fermement convaincue qu'il est nécessaire d'élargir et de renforcer la coopération entre les pays de la région méditerranéenne. A cet égard, le Vice-Ministre de l'industrie et de l'énergie de Grèce a exprimé l'avis que la réunion offrait des possibilités de coopération entre son pays et le Soudan.

Le Sous-Secrétaire du Comité technique pour l'énergie et l'industrie de Yougoslavie a exprimé l'opinion que la réunion était une bonne introduction à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devait se tenir à Paris du 1er au 12 septembre 1981. A ce propos, il a souligné l'importance de l'autosuffisance. Il a rappelé l'existence d'une coopération politique et économique étroite et amicale entre le Soudan et la Yougoslavie. Le Gouvernement yougoslave est prêt à offrir au Gouvernement soudanais un montant de 26 millions de dinars (environ 900 000 dollars) pour la construction d'une briqueterie pilote à Khartoum.

Le Ministre adjoint de l'industrie de l'Inde, après avoir brossé un tableau des réalisations de l'économie indienne, a exprimé son adhésion au principe que les pays en développement les plus avancés devraient fournir une assistance aux pays en développement les moins avancés. L'Inde s'estime tenue de partager avec d'autres pays en développement le bénéfice de son expérience et de sa compétence dans les domaines où ces pays ont des besoins. Les relations bilatérales entre l'Inde et le Soudan sont traditionnellement très étroites et les relations commerciales entre les deux pays sont parmi les plus importantes entre un pays africain et l'Inde. L'expérience industrielle de l'Inde pourrait servir de base à une coopération dans les domaines que la réunion se propose d'examiner. L'assistance de l'Inde pourrait porter par exemple sur la formation, la fourniture de spécialistes et la préparation d'études de faisabilité pour les différents projets choisis. Cette assistance serait fournie jusqu'à concurrence d'un montant d'environ 2 millions de roupies. En outre, la coopération de l'Inde pourrait comporter un appui technologique et la fourniture de matériel.

Le représentant des Emirats arabes unis a déclaré que depuis son accession à l'indépendance, en 1971, son pays avait pour politique de participer à la fourniture d'une aide économique aux pays en développement arabes, asiens et africains. Les Emirats arabes unis croient fermement en la coopération avec la communauté internationale et n'ont ménagé aucun effort pour appliquer toutes les décisions et tous les projets des Nations Unies visant à mettre des ressources financières à la disposition des pays du Tiers monde, en soutenant leur balance des paiements et par l'intermédiaire du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement économique arabe et d'autres organismes d'investissement. Les Emirats arabes unis consacrent à l'heure actuelle près de 25 % de leur PNB à cette aide.

Le Gouvernement des Emirats arabes unis souhaite intensifier la coopération avec le Soudan. Les Emirats arabes unis ont déjà participé à plusieurs projets économiques vitaux au Soudan, pour un montant de 703 millions de dirhams. Ces projets ont compris une usine de textile, des installations ferroviaires, le nouvel aéroport de Khartoum, un soutien de la balance des paiements et des projets agricoles.

Les Emirats arabes unis sont prêts à participer au financement de projets importants que le Gouvernement soudanais souhaite réaliser mais pour lesquels il n'a pas encore trouvé les ressources nécessaires. Cette participation serait fonction d'une étude détaillée des projets qui permettrait de déterminer le meilleur moyen d'utiliser l'assistance fournie pour atteindre les objectifs des projets considérés.

L'Ambassadeur du Pakistan au Soudan a souligné qu'en raison des difficultés et des incertitudes actuelles dans les relations économiques internationales et dans le dialogue Nord-Sud, il était nécessaire de redoubler d'efforts pour promouvoir la coopération économique et technique entre pays en développement. Le Pakistan a toujours défendu la notion d'autosuffisance nationale et collective fondée sur la coopération concrète des pays en développement.

Le Pakistan a d'ores et déjà acquis une compétence et un potentiel techniques notables pour fabriquer des machines utilisées dans diverses industries. Il peut offrir une assistance, des moyens de formation et un savoir-faire en matière de gestion dans les industries du textile, du cuir, du papier, du ciment, des engrais chimiques, des machines-outils, de la métallurgie, et des machines, matériels et équipements électriques. Le Pakistan offre déjà des moyens de formation technique au Soudan et apporte un savoir-faire technique et des compétences en matière de gestion pour la création de coentreprises.

De nouvelles coentreprises avec le Soudan pourraient être organisées sur une base bilatérale ou multilatérale, pour lesquelles le Pakistan pourrait fournir un savoir-faire technique, des machines et des biens intermédiaires; des pays exportateurs de capitaux pourraient contribuer au financement de certains projets.

Le Ministre adjoint de l'industrie du Kenya a accordé une attention particulière aux possibilités existantes de complémentarité parmi les pays en développement, qui pourraient donner lieu à une intensification des relations commerciales et à un échange de savoir-faire et d'expérience technologiques. L'étroite coopération qui a toujours existé entre le Kenya et le Soudan a donné une excellente occasion de mettre conjointement au service de l'industrie les ressources traditionnelles et non traditionnelles des deux pays.

Le chef de la délégation roumaine a brièvement décrit l'expérience de son pays en matière d'industrialisation. La Roumanie a toujours considéré la coopération économique avec d'autres pays en développement comme un objectif de première importance. Elle a établi des liens étroits avec le Soudan pour des projets qui ont déjà été exécutés et pour d'autres projets en préparation dans le secteur public comme dans le secteur privé. La Roumanie est en mesure de fournir des moyens techniques et de l'équipement pour la fabrication de matériaux de construction et de matériels de télécommunications et de transport; elle possède également des compétences dans le secteur du textile et du cuir.

Le chargé d'affaires par intérim de l'Ambassade de la République de Corée a rappelé que le Soudan et la République de Corée avaient déjà coopéré de façon fructueuse, et ouvert ainsi la voie à de nouveaux programmes communs de coopération entre les deux pays.

Le République de Corée reconnaît l'importance du potentiel agricole soudanais. Son Gouvernement est intéressé à trouver les moyens et domaines de coopération utiles au développement industriel du Soudan. Se référant aux priorités de développement que s'est fixées le Gouvernement soudanais, il s'intéresse en particulier aux projets industriels présentés dans le document préparé conjointement par le Soudan et l'ONUDI, notamment aux projets concernant l'industrie alimentaire et les industries des matériaux de construction, du cuir, du fer et de l'acier.

L'Ambassadeur d'Argentine en Arabie saoudite a souligné le rôle que l'entreprise privée était appelée à jouer en permettant de conclure des accords de coopération entre pays en développement. De nouvelles démarches sont à définir et des mécanismes appropriés à concevoir pour que la coopération entre pays du Tiers monde puisse se développer, étant donné que les modèles et les structures actuels n'ont pas donné de bons résultats. La leçon à tirer de l'échec du dialogue Nord-Sud est qu'il faut trouver les moyens d'une coopération Sud-Sud qui tiennent compte, en particulier, des différents niveaux de développement économique des pays du Tiers monde. Un système complet d'information devrait être créé sous les auspices de l'ONU, qui permette d'obtenir immédiatement les informations disponibles sur les ressources et les moyens propres dont disposent les pays en développement. Les ressources financières que possèdent certains pays du Tiers monde devraient être mobilisées au profit des pays du Tiers monde dont le niveau de développement est inférieur; si cette proposition pouvait retenir l'attention des pays en développement qui disposent de ressources financières ou des organismes financiers qui s'occupent des questions de développement dans ces pays, les pays en développement, en tant que groupe, pourraient commencer à élaborer des programmes à long terme guidés par leur intérêt commun. Le Gouvernement argentin est particulièrement intéressé par l'étude des possibilités de coopération entre l'Argentine et le Soudan dans le domaine des produits alimentaires, du cuir et des huiles alimentaires.

Le chef de la délégation algérienne a souligné combien l'Algérie s'intéresse au développement économique du Soudan. L'Algérie est prête à fournir une assistance technique au Soudan pour l'étude, la réalisation et l'exploitation de la Fonderie centrale de Khartoum. En outre, l'Algérie offre au Soudan 400 000 dollars en monnaie convertible pour l'achat de matériel de fonderie. Les termes de cette coopération seront étudiés en détail conjointement par les deux gouvernements dans un très proche avenir.

Au cas où le Gouvernement soudanais n'estimerait pas possible de retenir pour exécution le projet de fonderie, le projet No 31 d'atelier central de fabrication de pièces détachées pour l'industrie textile, ou le projet No 33 d'exploitation commerciale et industrielle des gisements de kaolin pourraient être examinés en vue d'une coopération.

Déclarations des représentants d'organismes des Nations Unies

Le Directeur du Service spécial du PNUD à New York pour la coopération technique entre pays en développement a fait remarquer que tous les gouvernements qui participaient à la réunion étaient résolus à poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à une autonomie collective. Il a rappelé aux délégués que la deuxième session du Comité de haut niveau des Nations Unies pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement devait avoir lieu à New York du 1er au 8 juillet 1981. Il a assuré aux participants que les résultats des réunions de solidarité avec le Bangladesh et le Soudan seraient communiqués par les gouvernements et par l'ONU à ce comité.

Le représentant de l'Organisation internationale du travail (OIT) a fait état de la longue expérience de l'OIT au Soudan en matière de développement des ressources humaines. Il a estimé plus efficace de créer des institutions que de fournir une fois une assistance. Il conviendrait que les délégués examinent, entre autres, des accords de jumelage entre institutions de leurs pays et organismes similaires au Soudan, en particulier entre les institutions qui sont à la fois au service du secteur privé et du secteur public. L'OIT examinera tous les domaines du développement de la main-d'oeuvre et de l'encadrement qui auront été retenus par la réunion et diversifiera son assistance actuelle afin de répondre aux besoins prioritaires du Soudan et de son industrie.

Déclarations des représentants d'organismes financiers

Le Directeur du Département des opérations et des projets de la Banque islamique de développement (IDB) a déclaré que l'IDB s'était engagée, par ses statuts, à accélérer le développement industriel des pays membres de la banque en finançant tant le secteur public que le secteur privé. L'IDB intervient dans les types suivants d'opérations :

- Octroi de prêts sans intérêt pour financer des travaux d'infrastructure
- Participation au capital dans des projets industriels et agro-industriels
- Location d'équipements industriels et de navires
- Répartition des bénéfices
- Fourniture d'assistance pour la réalisation d'études de faisabilité, la conception et la supervision de projets

Participation à des opérations de financement du commerce extérieur afin d'aider les pays membres à importer les produits de base dont ils ont besoin pour assurer leur développement

Jusqu'à présent, l'I DB a fourni au Soudan 23 millions de dollars pour financer des projets et 159 millions de dollars pour financer le commerce extérieur.

Le Directeur par intérim a décrit les efforts faits par l'I DB pour accroître sa contribution au développement économique du Soudan et à la coopération entre le Gouvernement soudanais et l'ONUDI dans l'organisation de la réunion. Seulement, trois semaines auparavant, dans la même salle, le Conseil des Gouverneurs de l'I DB a adopté une résolution ratifiant l'accord de coopération récemment signé entre l'ONUDI et l'I DB.

Les organismes d'aide au développement devraient étudier la possibilité de dédommager le Soudan techniquement et financièrement pour la perte qu'il a subie du fait de l'exode de ses cadres, étant donné que cette perte a certainement profité à plusieurs pays en développement.

Le Directeur régional du Fonds de l'OPEP pour le développement international a déclaré qu'encourager la solidarité entre pays en développement en général et entre les pays membres de l'OPEP et les autres pays du Tiers monde était essentiellement la raison d'être du Fonds. Les projets préparés pour la réunion sont bien adaptés aux réalités qui sont propres au Soudan et s'accordent parfaitement avec la stratégie du Fonds pour ce pays en matière d'assistance à court terme.

Les difficultés que le Soudan rencontre dans sa phase actuelle de développement économique sont dues à un important déficit budgétaire causé par une détérioration des termes de l'échange, à la faiblesse de ses réserves de devises et à l'endettement. Il est donc nécessaire de mettre en oeuvre une stratégie d'assistance à court terme prévoyant l'octroi rapide d'une aide financière qui ne serait pas liée à la réalisation d'un projet déterminé. Les projets élaborés par l'ONUDI, parce qu'ils sont axés sur la restauration et l'amélioration de la capacité de production existante par le moyen d'investissements échelonnés de faible volume, s'harmonisent parfaitement avec les efforts du Fonds en matière d'assistance à court terme. Le Gouvernement s'est fixé très justement

pour objectif prioritaire d'éliminer les étranglements qui empêchent de tirer pleinement parti des industries en place, et le Fonds a appuyé ces efforts. En fait, le Fonds de l'OPEP a invité le Gouvernement soudanais à contracter un prêt de soutien de la balance des paiements, sans intérêt, d'un montant d'au moins 10 millions de dollars. Il sera loisible au gouvernement d'utiliser ce prêt à sa discrétion pour financer la fourniture de biens et de services tels que ceux qui sont nécessaires au titre des différents projets préparés par l'ONUDI.

Déclaration du représentant de l'Association des industries du Soudan

Le représentant de l'Association des industries du Soudan a donné un bref aperçu de la participation du secteur privé à l'économie dans son ensemble et du rôle que ce secteur a joué dans l'industrialisation. Le secteur privé du Soudan a non seulement pris part activement au processus de développement économique, mais il a constamment accru sa participation au fil des ans. Compte tenu des réalisations qu'il a faites, le secteur privé s'est vu confier, au titre du plan de six ans, la responsabilité de procéder à des investissements pour un montant de 1 100 millions de livres soudanaises, soit 42 % du total des investissements prévus par le plan.

Il faut également mettre au compte de la vitalité du secteur privé soudanais l'augmentation à un rythme remarquablement rapide de la part de l'industrie dans le PIB. Alors qu'en moyenne le PIB a progressé respectivement de 4,2, 4,5 et 4,7 % au cours des périodes 1957-1960, 1960-1964 et 1965-1970, le taux de croissance moyen de l'industrie manufacturière a atteint respectivement 6,1, 9,1 et 9,4 % au cours des mêmes périodes.

Malgré ces réalisations et en dépit des lois qui ont été promulguées par le gouvernement pour encourager l'investissement dans l'industrie, et dont la plus importante a été la loi intitulée Consolidated Investment Act (loi générale sur l'investissement) de 1980, le secteur industriel et, en particulier, le secteur privé ont souffert de graves déficiences. Les données nécessaires pour réaliser des études de faisabilité suffisamment précises ont manqué à l'investisseur privé. Ces études, dont le coût n'a cessé de croître, ont très souvent dû être payées en devises. De plus, en dehors des moyens insuffisants offerts par la Banque industrielle du Soudan, il n'existe pas de source soudanaise locale de financement du capital fixe. L'insuffisance de

l'infrastructure est un obstacle fondamental - des usines ont dû fermer pendant des mois par manque d'électricité et parfois par manque de combustible, sans parler des difficultés de transport, du manque de devises et de la rotation et de l'émigration importantes de la main-d'oeuvre, qui sont à l'origine d'une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée à tous les niveaux.

Le secteur privé souhaiterait être associé plus étroitement aux discussions qui ont lieu au sein d'organisations internationales et régionales et aux décisions qu'elles prennent et souhaiterait également profiter des moyens offerts par des organisations internationales telles que l'ONUJI.

III. ENTRETIENS BILATERAUX SUR DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Des échanges de vues ont eu lieu entre les représentants du pays hôte, le Soudan, et les représentants de pays participants. Des représentants de l'ONUDI et d'autres organismes des Nations Unies ont participé également à ces discussions dont on trouvera ci-après le compte rendu.

Entretiens entre le Soudan et l'Algérie

La délégation algérienne s'est déclarée prête à fournir une assistance pour l'exécution du projet No 28 de modernisation de la Fonderie centrale de Khartoum. La contribution de l'Algérie à ce projet comprendrait la fourniture d'une assistance technique pour l'étude, la réalisation et l'exploitation de la fonderie. Les termes de cette coopération seraient étudiés en détail conjointement par les deux gouvernements dans un avenir très proche. En outre, l'Algérie fournirait 400 000 dollars en monnaie convertible pour l'achat de matériel de fonderie. En rapport avec ce projet, le ministère algérien des industries lourdes serait favorable à l'établissement de relations commerciales avec la fonderie, une fois mise en service.

Au cas où le Gouvernement soudanais n'estimerait pas possible de mettre à exécution le projet No 28, il pourrait envisager le projet No 31 d'atelier central de fabrication de pièces détachées pour l'industrie textile, ou le projet No 33 d'exploitation commerciale et industrielle des gisements de kaolin. La contribution financière de l'Algérie au titre de cet accord de coopération bilatérale n'excéderait pas 400 000 dollars en monnaie convertible.

Entretiens entre le Soudan et l'Argentine

La délégation argentine a déclaré que son gouvernement était désireux de coopérer avec le Soudan dans les secteurs suivants : industries alimentaires et textiles et industries des huiles alimentaires et du cuir. Dans tous ces domaines, l'Argentine a mis en place une infrastructure industrielle et elle est prête à faire partager son expérience au Soudan. En Argentine, ces industries dépendent du secteur privé; le gouvernement tient cependant à encourager ce secteur à participer à de telles activités de coopération.

Après avoir examiné les projets présentés par le Gouvernement soudanais dans les quatre secteurs mentionnés ci-dessus, la délégation argentine a déclaré que son pays n'était pas en mesure d'apporter une contribution financière.

Cependant, l'Argentine est tout à fait disposée à promouvoir une coopération sous forme de coentreprises. Il a été convenu que la première étape d'une telle coopération consisterait à envoyer une équipe de spécialistes soudanais en Argentine pour qu'ils se mettent en rapport avec différentes sociétés et choisissent le partenaire le plus indiqué. La délégation argentine a proposé qu'un court mémoire soit préparé pour chaque projet afin de bien préciser la nature et le mandat de la mission soudanaise. D'après ces renseignements, la délégation argentine demanderait à son gouvernement de se mettre en rapport avec le secteur privé et de présenter par la suite une liste de partenaires potentiels aux sociétés soudanaises concernées.

Il a été convenu de contacter des organismes financiers susceptibles de consentir des prêts pour le lancement de coentreprises de ce type. Selon la délégation argentine, la Banque africaine de développement pourrait s'intéresser au financement de certains des projets de coopération proposés.

Entretiens entre le Soudan et le Brésil

La délégation brésilienne a retenu les domaines prioritaires de coopération suivants : industries des matériaux de construction, des huiles alimentaires et du cuir et industries sucrières et textiles.

Etant donné que le Brésil a une grande expérience en matière d'industrie sucrière, la délégation brésilienne a exprimé son intérêt pour une coopération avec le Soudan dans tous les projets concernant cette industrie (à l'exception du projet No 18) et a déclaré que le Brésil possédait la technologie, l'équipement et l'expérience requis pour aider la réalisation de ces projets. La délégation brésilienne a demandé que les renseignements disponibles soient communiqués au Brésil par l'intermédiaire de l'ONUDI ou avant la fin de la réunion. En ce qui concerne les besoins de formation, la délégation brésilienne a proposé de se mettre en rapport avec les organismes s'occupant de l'industrie sucrière au Brésil pour savoir s'ils pourraient assumer une partie des dépenses. La Société soudanaise du sucre devrait prendre à sa charge les frais de voyage et préciser ses besoins de formation.

Les industries des huiles alimentaires offrent d'importantes possibilités de coopération, car le Brésil est en mesure de fournir l'assistance requise dans ce domaine.

Le représentant de la Société des industries du cuir a évoqué la possibilité de créer une coentreprise dans le cadre du projet No 20, assortie d'une aide pour mettre à jour les études de faisabilité. La délégation brésilienne a pris note de cette proposition et s'est engagée à la communiquer aux responsables brésiliens de l'industrie du cuir. Le projet No 22 a également été jugé intéressant; cependant, les deux projets nécessitent des études de pré faisabilité permettant de déterminer les besoins réels. En ce qui concerne les industries alimentaires, il a été convenu que le Brésil pourrait coopérer aux projets Nos 6, 7 et 22.

Deux projets intéressant l'industrie textile ont été examinés; la délégation brésilienne a demandé des informations complémentaires au sujet du projet No 24, car la fibre de dah est mal connue et la technologie nécessaire doit être précisée. En revanche, les industries brésiliennes sont en mesure de coopérer au projet No 25. En ce qui concerne les projets pour la région méridionale qui ont été discutés au cours de la réunion, la délégation brésilienne a demandé que des études sur ces projets soient fournies pour en permettre une analyse plus approfondie.

Pour tous les projets examinés, la délégation brésilienne a déclaré que son pays ne pouvait pas accorder de prêt ni offrir un financement à des conditions de faveur. Cette question devrait être discutée avec des organismes financiers ou avec d'autres sources possibles. Il a été proposé d'échanger, après la réunion et par l'intermédiaire de l'ONUDI, toutes les informations complémentaires requises. La délégation brésilienne a convenu de recommander aux autorités compétentes de son pays d'envoyer au Soudan une équipe de spécialistes des industries mentionnées ci-dessus. Cette équipe serait chargée de bien spécifier les besoins relatifs aux différents projets et d'exécuter toute autre tâche préalable à l'exécution d'un projet.

Entretiens entre le Soudan et la Chine

La délégation chinoise a informé le Soudan de la décision de son gouvernement d'affecter 100 000 dollars de son chiffre indicatif de planification du PNUD pour le troisième cycle, au financement de projets de coopération au Soudan. Ces ressources pourraient servir à l'usine de confection de Khartoum aux fins spécifiques suivantes :

- a) Fourniture de 3 ensembles de machines à faire les boutons et de 2 ensembles de machines à poser les brides, dont a besoin l'usine de confection de Khartoum et qui doivent être importées du Japon et des Etats-Unis d'Amérique. Coût estimatif : 30 000 dollars.
- b) Utilisation du solde de 70 000 dollars pour couvrir les frais de subsistance des spécialistes chinois qui seront envoyés au Soudan pour fournir une assistance à l'usine.

La délégation soudanaise s'est déclarée satisfaite de l'offre du Gouvernement chinois et a accepté la proposition énoncée ci-dessus.

La délégation soudanaise a exprimé le souhait de recevoir en outre une assistance au titre des projets suivants :

- a) Projets figurant dans le document préparé pour la réunion :

<u>No de projet</u>	<u>Titre</u>
25.	Centre de formation pour l'industrie textile
28.	Modernisation de la Fonderie centrale de Khartoum
29.	Matériel de laboratoire et assistance technique pour la Fonderie centrale de Khartoum
31.	Atelier central de fabrication de pièces détachées pour l'industrie textile

- b) Projets additionnels discutés pendant la réunion :

Assistance technique pour la production de gaz de fermentation (projet de recherche appliquée de l'IRCI)
Centre de contrôle de la qualité pour l'industrie textile

A la suite de cette demande, la délégation chinoise a convenu de se mettre en rapport avec les autorités compétentes en la matière en vue de l'examen de ces projets pour lesquels le Soudan devra se charger de trouver les sources de financement. La délégation chinoise s'est engagée à informer le Gouvernement soudanais, par l'intermédiaire du ministère de l'industrie, des résultats obtenus.

Sous réserve que le Gouvernement soudanais ou une tierce partie en assure le financement, la délégation chinoise s'est déclarée prête à entreprendre les projets suivants :

<u>No de projet</u>	<u>Titre</u>
1.	Usine d'éléments de construction
12.	Locaux et installations de stockage d'une usine de blanchissage et de polissage du riz
13.	Modernisation de la Sudan Oil Mill
33.	Exploitation commerciale et industrielle des gisements de kaolin

La délégation soudanaise a exprimé le souhait que, sous réserve de l'obtention des ressources financières correspondantes, la Chine coopère à la mise en oeuvre des projets susmentionnés.

En ce qui concerne le projet No 4, d'usine de traitement du gypse, la partie chinoise a confirmé son intention de fournir les matériaux, l'équipement et le savoir-faire techniques nécessaires une fois que la partie soudanaise aura trouvé les ressources financières requises pour ce projet.

Entretiens entre le Soudan et la Grèce

Le représentant de la Société soudanaise du textile et le représentant du secteur privé ont présenté le projet No 31 - Atelier central de fabrication de pièces détachées pour l'industrie textile, dont l'étude de faisabilité est achevée. Ce projet a pour objectif d'assurer la fabrication des pièces détachées dont ont besoin les filatures du secteur public et du secteur privé.

Le projet No 24 - Modernisation du projet Abu Na'ama de sacs en dah a été discuté. On a examiné les possibilités et les moyens d'une coopération entre le Soudan et la Grèce pour l'exécution de ce projet.

Le Président de la Société des industries du cuir a présenté le projet No 21 - Entreposage en chambre froide du cuir en cours de traitement. Un projet de remise en état de la cimenterie de Rabak et de formation du personnel de cette usine a également été discuté.

Le représentant de la Société de développement régional de la région méridionale du Soudan a présenté, pour examen les projets suivants :

Projet de fabrication de tuyaux de matière plastique et d'acier

Projet de modernisation d'usines d'huiles alimentaires dans la région méridionale du Soudan

Projet de fabrication de boissons sans alcool

Les conclusions ci-après ont été tirées des entretiens :

- a) La Grèce est désireuse d'examiner les moyens de coopérer avec le Soudan, en particulier dans le secteur textile sur la base des projets Nos 24 et 31 tels qu'ils ont été présentés au cours des entretiens. La coopération proposée s'établirait entre le secteur privé en Grèce et le Soudan. Les contacts seraient facilités par le Gouvernement grec;
- b) La Grèce examinerait également les autres projets présentés au cours des entretiens dans d'autres secteurs, après un échange supplémentaire d'informations sur des points de détail;
- c) Une mission soudanaise devrait se rendre à Athènes pour procéder à un échange de vues avec les parties concernées en Grèce, afin de définir les étapes nécessaires de la coopération souhaitée dans le secteur textile. Cette mission pourrait comprendre des représentants d'autres secteurs dans lesquels des projets précis ont été présentés pour examen à la Grèce;
- d) Le Gouvernement grec interviendrait pour faire en sorte que le secteur privé assume une partie des frais de la mission proposée;
- e) L'ONUDI serait priée de fournir, dans la mesure où ses ressources financières le lui permettent, l'appui nécessaire pour la mission et pour les activités complémentaires ultérieures.

Entretiens entre le Soudan et l'Inde

Assistance technique

Dans le cadre de la coopération entre le Soudan et l'Inde et en raison de l'importance de l'assistance technique, dont la formation de personnel soudanais, la délégation indienne a fait une proposition d'ensemble couvrant les domaines suivants :

<u>No de projet</u>	<u>Titre</u>
18.	Assistance technique pour déterminer l'emploi le plus utile de l'excédent de bagasse
19.	Assistance au centre de formation à l'industrie sucrière

23. Formation du personnel des tanneries
25. Centre de formation pour l'industrie textile
(un spécialiste)
35. Coopération technique avec l'Institut de recherche et de consultations industrielles
- Projet additionnel Centre de contrôle de la qualité pour l'industrie textile (un spécialiste)

En outre, la délégation indienne s'est déclarée disposée à inviter des spécialistes soudanais du traitement et de la fabrication du dah, fibre similaire au jute, à se rendre en Inde et à se familiariser avec les techniques qui y sont utilisées dans l'industrie du jute.

Au sujet de ces propositions, la délégation indienne a indiqué que, mise à part la préparation des rapports de faisabilité, la contribution de l'Inde couvrirait les frais de formation en Inde, y compris la nourriture et le logement, mais pas les frais de voyage de pays à pays. L'allocation prévue à cet effet représente au total 2 millions de roupies (environ 250 000 dollars). Les dépenses au titre du projet No 23 ont été estimées à 125 000 dollars.

Projets à exécuter

Plusieurs projets ont été retenus pour la coopération bilatérale; l'exécution de ces projets pourrait être entreprise par l'Inde, vu son expérience et ses capacités technologiques et industrielles. Il s'agit des projets énumérés ci-dessous.

<u>No de projet</u>	<u>Titre</u>	<u>Devises</u>	<u>Total</u>
7.	Réaménagement de la conserverie de Wau	1 100	1 500
10.	Agrandissement de la conserverie de Kariema	425	1 095
12.	Locaux et installations de stockage d'une usine de blanchissage et de polissage du riz (installation clefs en main)	1 660	3 111

13.	Modernisation de Sudan Oil Mill	3 050	4 060
16.	Fabrication d'alcool éthylique (carburant) à partir de l'excédent de mélasse épuisée, à la sucrerie de New Halfa	660	1 285
22.	Fabrique de gélatine alimentaire et de colle	526	1 056
26.	Atelier de confection	340	851
28.	Modernisation de la Fonderie centrale de Khartoum	2 000	3 000
29.	Matériel de laboratoire et assistance technique pour la Fonderie centrale de Khartoum	140	200
30.	Formation du personnel de la Fonderie centrale de Khartoum	160	160
31.	Atelier central de fabrication de pièces détachées pour l'industrie textile	12 690	15 590

Projets additionnels

	Coût estimatif révisé (en milliers de dollars)	
	<u>Devises</u>	<u>Total</u>
Agrandissement des sucreries de Sennar, Assalaya, Guneid et New Halfa	92 800	99 400
Projet de fabrication de tuyaux de plastique et d'acier	733	1 840
Projet de fabrication d'outils et d'instruments agricoles	369	3 500

La partie soudanaise a demandé la coopération de l'Inde pour la mise en oeuvre de ces projets. La partie indienne a assuré que l'Inde fournirait un appui technique ainsi que d'autres éléments, dont le matériel nécessaire à la réalisation de ces projets. Une partie du matériel pourrait être achetée grâce aux crédits ouverts par la Banque de développement industriel de l'Inde (IDBI). En ce qui concerne l'investissement total nécessaire pour exécuter ces

projets, il a été convenu que les possibilités de financement offertes par la Banque islamique de développement ou par la Banque mondiale pourraient être mises à profit et que des réunions tripartites (entre l'Inde, le Soudan et l'organisme ou le pays concerné) pourraient être organisées à cette fin.

Pour ce qui est des projets Nos 29 et 30, la partie indienne a proposé qu'une partie des dépenses soit couverte par un don, à condition que ces projets soient liés à la mise en oeuvre du projet No 28.

En ce qui concerne le projet No 26 - Atelier de confection - il a été convenu qu'il pourrait être exécuté dans le cadre d'une entreprise.

Entretiens entre le Soudan et l'Iraq

La délégation iraquienne a souhaité passer en revue les besoins industriels du Soudan afin de dégager les priorités. L'Iraq a pour politique de fournir une assistance aux autres pays arabes par voie de contacts directs de pays à pays plutôt que par l'intermédiaire d'organisations internationales ou régionales.

Les projets Nos 20, 21 et 22 ont été présentés par le Soudan à la délégation iraquienne qui a fait savoir que les demandes formulées par le Gouvernement soudanais seraient transmises pour examen aux hautes autorités iraqiennes. Un contact direct serait établi par la suite avec le Gouvernement soudanais au sein de comités mixtes créés par voie d'accords bilatéraux.

Entretiens entre le Soudan et le Kenya

Projet de fabrication d'outils et d'instruments agricoles (région méridionale)

Les deux parties ont convenu d'étudier les possibilités de coordonner leurs plans de production d'outillage agricole, compte tenu de la similarité des besoins en la matière dans la région méridionale du Soudan et au Kenya. Les parties ont exprimé leur intention de réaliser une étude de marché en commun pour la production d'outillage agricole, étant donné que la conception de l'outillage agricole est soumise à des impératifs similaires au Kenya et dans la région méridionale du Soudan.

Les deux gouvernements ont demandé à l'ONUDI de fournir une assistance pour la réalisation de ce projet d'étude de marché.

Le Gouvernement soudanais s'est engagé à présenter au Kenya et à l'ONUDI, dans un délai de trente jours, une étude de faisabilité préparée en 1978 pour la production d'outils et d'instruments agricoles. De son côté, le Gouvernement kényen présenterait au Soudan et à l'ONUDI, également dans un délai de trente jours, une étude de marché préparée en 1979. Ces deux études seraient prises en considération pour définir le plan de l'étude de marché commune.

Projet No 35 - Coopération technique avec l'Institut de recherche et de consultation industrielles

La signature d'un accord de jumelage pour la coopération technique entre l'Institut kényen de recherche et de développement industriels et l'Institut soudanais de recherche et de consultation industrielles a été proposée. L'assistance de l'ONUDI a été requise pour la rédaction d'un tel accord.

Entretiens entre le Soudan et la Malaisie

La délégation malaisienne et les représentants du Soudan ont étudié les besoins soudanais en matière de formation dans les industries suivantes : textiles, tuyaux de plastique et d'acier, sucre, outils agricoles, traitement des huiles alimentaires (sésame) et matériaux de construction, en particulier le ciment. Les représentants du Soudan ont également envisagé la possibilité d'une fourniture par la Malaisie de matériel et de pièces détachées pour certaines des industries mentionnées.

Industrie textile

Ayant entrepris de créer un centre de formation et un centre de contrôle de la qualité pour son industrie textile, le Soudan souhaite que la formation du personnel de ces futurs centres soit assurée.

La délégation malaisienne a fait savoir que son pays serait heureux de faire partager son expérience en matière d'établissement de normes.

Projet de fabrication de tuyaux de plastique et d'acier et huilerie de Yirol

Le Soudan a besoin d'une assistance technique sous forme de savoir-faire, de machines et de formation.

La délégation malaisienne a expliqué que certaines des machines simples qui pourraient être utilisées dans le cadre de ces projets étaient fabriquées en Malaisie. La Malaisie étudierait la demande soudanaise de machines et de matériel fabriqués en Malaisie.

Outils agricoles

Etant donné qu'elle possède une certaine expérience de la fabrication d'outils et d'instruments agricoles simples, la Malaisie étudiera la possibilité de fournir des renseignements sur la façon de créer une usine d'outils agricoles simples.

Industrie du ciment

Le Soudan ayant besoin d'améliorer les compétences techniques de sa main-d'oeuvre dans le domaine de la production du ciment, sa délégation a demandé que des ingénieurs et des ouvriers spécialisés soudanais reçoivent une formation en Malaisie. La délégation malaisienne a convenu d'étudier la possibilité d'assurer cette formation.

Entretiens entre le Soudan et le Maroc

La délégation marocaine a déclaré que la coopération du Maroc se limitait à la fourniture d'une assistance technique et, principalement, de services de formation. Le Maroc est également prêt à fournir les services de spécialistes. La délégation marocaine ne peut prendre d'engagement au nom de son pays au sujet de la prise en charge des dépenses locales et des frais de voyage du personnel soudanais, mais elle soumettra la question à son gouvernement: si le Maroc ne peut pas assumer ces frais, il faudra obtenir des fonds auprès d'une tierce partie (de préférence auprès de l'ONUDI). Les stagiaires comprendraient des agents d'exécution, des contremaîtres et des ingénieurs. Les deux parties ont précisé les domaines dans lesquels le Soudan a besoin d'une assistance en matière de formation. La période de formation sera fixée ultérieurement en fonction du domaine d'activité et du niveau des stagiaires.

L'assistance souhaitée par le Soudan en matière de formation se présente de la façon suivante :

	<u>Nombre de stagiaires</u>
Industrie du ciment	
Encadrement, production et finances	5
Agents d'exécution et contremaîtres	20

Il a été proposé qu'un spécialiste soudanais de l'industrie textile se rende au Maroc pour une durée de 10 jours afin de discuter un programme de formation à long-terme dans ce secteur. On a suggéré que les frais afférents à ce voyage d'étude soient assumés par l'ONUDI.

L'ONUDI a fait savoir qu'elle n'était pas encore en mesure de promettre une quelconque assistance financière; cependant, la question sera examinée lorsqu'une demande officielle aura été présentée par le Soudan.

L'industrie soudanaise du cuir souhaite accueillir un spécialiste marocain de cette industrie en vue d'entreprendre une étude de faisabilité en rapport avec le projet No 20 - Fabrique de carton-cuir. Il a été demandé que les frais de cette mission soient assumés par une tierce partie, de préférence par l'ONUDI.

Entretiens entre le Soudan et l'Oman

La délégation omanaise s'est déclarée intéressée par une prise de participation dans un des projets de sucrerie; le projet aiderait à satisfaire la demande de sucre de l'Oman. La partie soudanaise a déclaré qu'une copie de l'étude de faisabilité correspondante sera transmise à la délégation omanaise pour approbation et décision finale dans un délai de cinq mois.

La délégation omanaise s'est également montrée intéressée à contribuer pour un montant de 30 000 dollars à une étude de faisabilité pour un projet concernant l'industrie du papier au Soudan. L'étude serait entreprise par l'Institut de recherche et de consultation industrielles de Khartoum.

En ce qui concerne le projet No 21 - Entreposage en chambre froide du cuir en cours de traitement, le délégué représentant l'Oman a convenu de demander aux autorités omanaises compétentes d'approuver un don de 190 000 dollars pour couvrir l'élément en devises du coût du projet.

Entretiens entre le Soudan et le Pakistan

La délégation pakistanaise a déclaré que son pays avait acquis une compétence technique dans de nombreux domaines intéressant la réunion tels que le textile, le sucre, les huiles alimentaires, le cuir, le papier, la construction mécanique légère et les machines-outils, et qu'il était donc en mesure d'aider le Soudan à exécuter de nouveaux projets et à moderniser les établissements industriels existants. Une telle assistance pourrait comporter l'apport de savoir-faire technique et de compétences en matière de gestion, une formation en usine ou dans des établissements spécialisés et la fourniture de services consultatifs pour des études de faisabilité. Le Pakistan peut également, dans le cadre de coentreprises, fournir des machines pour les industries sucrières et textiles (filature et tissage) et pour l'industrie des huiles alimentaires (raffinage et hydrogénation). Cependant, le Pakistan n'étant pas un pays riche en capitaux, il faudrait, en particulier pour des projets exigeant un investissement important, recourir à un arrangement tripartite avec un pays exportateur de capitaux ou un organisme financier international. Pour des projets plus modestes, et malgré les contraintes financières qu'il subit, le Pakistan est disposé à envisager d'accorder des crédits à court terme, à des conditions mutuellement acceptables, dans le cadre de son système de financement par le crédit des exportations de machines.

Se référant à des propositions précises, la partie soudanaise a demandé qu'une formation soit donnée à du personnel des industries sucrières et textiles et de l'industrie des huiles alimentaires. La délégation pakistanaise a accepté d'assurer cette formation, en proposant que l'on s'adresse au PNUD en vue de conclure des accords financiers concernant les stagiaires au titre de la coopération technique entre pays en développement ou d'autres programmes similaires d'assistance technique.

La partie soudanaise a demandé l'assistance du Pakistan pour la réalisation d'une étude sur les meilleurs moyens d'utiliser l'excédent de bagasse. La délégation pakistanaise a rappelé qu'en raison de son expérience de l'assistance technique, le Centre consultatif industriel du Pakistan serait parfaitement qualifié pour des activités au Soudan et elle a proposé de lui confier cette tâche; on demanderait à l'ONUDI de prendre des dispositions pour le financement d'un tel projet.

La partie soudanaise s'est montrée particulièrement intéressée par la création d'un centre de formation pour l'industrie textile, dont l'ONUDI a déjà fait l'étude, suivie d'un rapport de projet détaillé. La délégation pakistanaise a accepté de fournir une assistance technique et une aide en matière de gestion lorsque l'ONUDI et le Gouvernement soudanais auront assuré le financement du projet. La partie soudanaise a également demandé une assistance pour la création d'ateliers de fabrication de pièces détachées pour l'industrie textile. La délégation pakistanaise a donné des renseignements sur la Société des machines textiles du Pakistan et envisagera l'envoi d'un spécialiste en mission, sous réserve que des fonds puissent être obtenus à cette fin.

La délégation soudanaise est alors passée à l'examen du projet No 14 - Modernisation de l'installation de durcissement de l'African Oil Mill. La délégation pakistanaise a déclaré que l'apport de savoir-faire technique ne posait aucun problème, mais que la question de l'octroi d'un crédit à l'usine d'hydrogénation devait être examinée plus à fond.

La partie soudanaise a également présenté deux projets additionnels : une fabrique de tuyaux de chlorure de polyvinyle et d'acier et une usine de tôle galvanisée. Elle a souhaité que la participation du Pakistan représente au moins 10 % du capital investi. La délégation pakistanaise a déclaré qu'un investissement direct sous forme de participation au capital n'était pas possible; néanmoins, la fourniture de machines et l'apport de savoir-faire technique par le Pakistan pouvaient constituer une sorte de participation au capital. En outre, les projets doivent être financés par un organisme international et il faudra du temps pour trouver une partie pakistanaise qui possède le savoir-faire nécessaire et soit disposée à se charger de ces projets.

Entretiens entre le Soudan et le Qatar

Après avoir examiné les études relatives à plusieurs projets dans le secteur des industries des matériaux de construction, la délégation du Qatar s'est déclarée intéressée par le projet No 2 - Production de chaux vive et de chaux éteinte. Les études relatives à ce projet ont été remises à la délégation du Qatar, qui s'est montrée prête à subventionner l'achat de matériel pour un montant égal à celui qui est proposé dans l'étude, et à offrir des possibilités de formation au Qatar, après qu'un examen d'ensemble des études ayant trait à la question aura été mené à bien et que le Gouvernement du Qatar aura donné son approbation.

La délégation du Qatar s'est également déclarée intéressée à financer des projets concernant les industries du cuir et des huiles alimentaires, à condition que l'on fasse des études de faisabilité.

Entretiens entre le Soudan et la République de Corée

La délégation de la République de Corée a fait savoir aux représentants du secteur public et du secteur privé soudanais que leur pays était prêt à fournir du matériel, des machines, une assistance technique et des services de formation au titre de chacun des projets qui ont fait l'objet de discussions bilatérales, sous réserve qu'une ou plusieurs autres parties (pays ou organismes financiers) fournissent l'assistance financière nécessaire.

Pour les différents projets examinés, les parties sont arrivées aux conclusions suivantes :

Projet No 1 - Usine d'éléments de construction

Une société de la République de Corée serait intéressée à fournir deux installations clefs en main et à assurer pendant une courte période l'appui technique nécessaire pour leur exploitation, à condition que le Soudan trouve, avec l'aide de l'ONUDI, une source de financement.

Projet No 20 - Fabrique de carton-cuir

Projet No 21 - Entreposage en chambre froide du cuir en cours de traitement

Projet No 23 - Formation du personnel des tanneries

Une société industrielle de la République de Corée souhaiterait examiner les projets Nos 20, 21 et 23. Cette société propose deux formules possibles pour leur exécution :

- a) Elle fournirait le matériel et apporterait le savoir-faire technique à condition que le Soudan trouve une source de financement;
- b) Une coentreprise pourrait être créée dans les conditions suivantes :
 - i) La société de la République de Corée participerait au capital à condition que le financement soit assuré par un autre partenaire;
 - ii) L'ONUDI aiderait à trouver une source de financement après la conclusion d'un accord sur le projet;
 - iii) Au cas où la République de Corée fournirait le matériel, elle se chargerait de l'assistance technique et de la formation pour tous ces projets.

Projet No 28 - Modernisation de la Fonderie centrale de Khartoum

Projet No 29 - Matériel de laboratoire et assistance technique pour la Fonderie centrale de Khartoum

Projet No 30 - Formation du personnel de la Fonderie centrale de Khartoum

Pour la République de Corée, les projets Nos 28, 29 et 30 formeraient un seul projet. Un industriel de la République de Corée serait intéressé par le projet No 28. La République de Corée ne financerait pas ce projet, mais offrirait une assistance technique, des services de formation et un savoir-faire à condition de fournir les machines.

Le représentant du Gouvernement régional de la région méridionale du Soudan a présenté les projets ci-après, pour lesquels des études de faisabilité ont été réalisées :

Fabrication de tuyaux de plastique et d'acier

Fabrication d'outils et d'instruments agricoles

Exploitation minière dans certaines zones du Soudan méridional

Il a fait savoir que la Banque islamique de développement était disposée, en principe, à examiner le projet de fabrication de tuyaux de plastique et d'acier.

La délégation de la République de Corée a déclaré qu'elle souhaitait étudier ces trois projets et qu'elle ferait connaître son avis en temps voulu par les voies appropriées.

Entretiens entre le Soudan et la Roumanie

Les projets auxquels la Roumanie s'est déclarée disposée à coopérer, à condition qu'ils soient financés par le Gouvernement soudanais ou par une tierce partie (organismes financiers, etc.) sont énumérés ci-dessous.

Secteur public

<u>No de projet</u>	<u>Titre</u>
1.	Usine d'éléments de construction
2.	Production de chaux vive et de chaux éteinte
6.	Agrandissement de l'usine d'oignons déshydratés de Kassala et lancement d'une production de concentré de tomate
12.	Locaux et installations de stockage d'une usine de blanchissage et de polissage du riz

- 20. Fabrique de carton-cuir
- 21. Entreposage en chambre froide du cuir en cours de traitement
- 25. Centre de formation pour l'industrie textile
- 26. Atelier de confection
- 31. Atelier central de fabrication de pièces détachées pour l'industrie textile

Secteur privé

Industrie textile

Production de chaux

Fabrication de briques de silicate de chaux

Fabrication de cables et de fils métalliques

Production de conserves alimentaires

Tannerie

Entreposage en chambre froide

Fabrication de pièces détachées pour l'industrie textile

Cette coopération prendrait les formes suivantes :

Réalisation d'études

Transferts de technologie

Fourniture de matériel et de pièces détachées

Echanges commerciaux

Missions de spécialistes

En ce qui concerne la fabrique de carton-cuir, le directeur général de la Société soudanaise des industries du cuir a proposé d'étudier les possibilités qu'offre la loi sur la promotion de l'investissement de financer tout crédit à l'aide de recettes d'exportation.

Le chef de la délégation roumaine a recommandé au Gouvernement soudanais d'envisager la création de chaînes de montage de tracteurs et de camions à usage agricole. Le financement de ces projets devrait être assuré par une tierce partie.

Entretiens entre le Soudan et l'Arabie saoudite

Bien que le délégué représentant l'Arabie saoudite ait fait savoir que le Fonds saoudien pour le développement s'intéressait principalement aux projets d'infrastructure matérielle, il a néanmoins discuté plusieurs projets qu'il soumettra au Fonds, à Riyad.

Entretiens entre le Soudan et le Sénégal

Les deux parties sont convenues d'établir un programme de coopération à long terme entre le Soudan et le Sénégal.

Le représentant du Sénégal a déclaré que son pays serait disposé à offrir des possibilités de formation à du personnel soudanais dans différents domaines.

La partie soudanaise a demandé au Sénégal de fournir des informations détaillées sur l'Institut international de planification de Dakar. Le représentant du Sénégal a promis de faire le nécessaire dès son retour dans son pays.

Les deux parties ont étudié les moyens d'établir une coopération entre les instituts de recherche alimentaire des deux pays, ces deux instituts menant des recherches similaires. Des échanges de spécialistes et de stagiaires pourraient également être organisés.

Il a été convenu que les directeurs des deux instituts se rendraient mutuellement visite pour se rendre compte de la nature des travaux menés dans chaque établissement et pour préparer un plan d'ensemble de coopération. Il a été demandé à l'ONUDI de financer cet échange de visites.

Entretiens entre le Soudan et la Turquie

La délégation turque s'est déclarée intéressée à coopérer à la création d'installations industrielles, en particulier d'usines de ciment, de chaux et de gypse. Cette assistance consisterait en la fourniture d'installations clefs en main, à condition que le financement soit assuré par un organisme financier. Les deux parties ont souligné que la réalisation du projet de production de chaux éteinte valait la peine d'être étudiée, étant donné, en particulier, que ce projet nécessite un faible investissement et doit s'avérer rentable à court terme. La Turquie a offert de réaliser gratuitement l'étude de préfaisabilité pour le projet. Il a été convenu de s'enquérir auprès des organismes financiers présents à la réunion s'ils seraient disposés à financer ce projet, auquel cas l'exécution pourrait en être entreprise immédiatement. La délégation turque a rappelé que les industries turques du ciment, en coopération avec l'ONUDI, avaient déjà convenu d'organiser un programme de formation à l'intention de 20 boursiers soudanais. Ce programme devrait débiter dès l'année en cours. En outre, la Turquie est disposée à envoyer un groupe de spécialistes de l'industrie du ciment pour assurer une formation en usine au Soudan; deux ou trois de ces

spécialistes pourraient être envoyés au Soudan pour deux à trois mois à condition que leurs frais de voyage et de séjour soient pris en charge par l'ONUDI.

En ce qui concerne le projet No 5, la Turquie ne pourrait pas fournir l'équipement nécessaire pour les laboratoires de recherche. En revanche, elle pourrait mettre son centre de recherche à la disposition des spécialistes de l'IRCI pour qu'ils puissent faire leurs travaux de recherche dans des laboratoires turcs. On a demandé à l'ONUDI d'aider à couvrir les dépenses afférentes aux spécialistes soudanais.

Dans le domaine des industries sucrières, la Turquie a offert un programme de formation gratuite pour quatre personnes, sous réserve que les frais de voyage international puissent être pris en charge par l'ONUDI ou par une autre organisation internationale. Ce programme pourrait débuter immédiatement et s'achever fin août 1981.

La délégation turque s'est déclarée intéressée à coopérer à la modernisation de la Fonderie centrale de Khartoum. La Turquie pourrait fournir le matériel, les machines et le savoir-faire techniques nécessaires, le financement devant être assuré par une tierce partie. La délégation turque a invité le directeur général de la Fonderie à visiter des fonderies en Turquie et à prendre des dispositions pour la mise en oeuvre de ce projet, à condition que l'ONUDI soit prête à prendre en charge ses frais de voyage. Des services de formation de groupe ont également été offerts à condition qu'une assistance financière soit fournie pour couvrir les frais de voyage international et de séjour des stagiaires.

Des programmes de formation ont été proposés dans les secteurs précédemment mentionnés, c'est-à-dire les industries du ciment, du sucre et de la fonderie. On a exprimé le souhait que l'un des organismes financiers représentés à la réunion fournisse une somme forfaitaire au titre d'un projet global de coopération entre le Soudan et la Turquie en matière de formation.

La délégation turque a fait savoir que la société publique turque de machines et d'outillage agricoles pouvait se charger de l'exécution du projet régional de production d'outils et d'instruments agricoles, à condition que des organismes financiers en assurent le financement. Il a été convenu de présenter à ladite société une étude de faisabilité relative à ce projet, pour examen complémentaire, et de demander à l'ONUDI une assistance pour les premiers contacts à prendre avec les organismes gouvernementaux concernés.

Plusieurs projets intéressant le secteur privé ont été examinés en détail. Au sujet du projet de production d'instruments agricoles, la délégation turque a fait savoir que les entreprises turques du secteur public comme du secteur privé avaient la compétence et les moyens industriels nécessaires. Il a été recommandé qu'une délégation soudanaise fasse un voyage d'étude en Turquie afin de déterminer lequel des deux secteurs serait le plus indiqué pour ce projet. Le représentant du secteur privé soudanais a fait savoir qu'une demande sera faite officiellement au PNUD, à Khartoum, pour qu'un programme comprenant la visite de plusieurs usines turques soit organisé en vue du choix de l'homologue le plus approprié.

La délégation turque a déclaré que le projet d'usine de pesticides pourrait intéresser plusieurs firmes de son pays.

La délégation turque s'est déclarée prête à coopérer à la fourniture d'une assistance technique dans le cadre des projets intéressant le secteur privé du Soudan et elle a souhaité que les industriels soudanais se mettent en rapport avec les sociétés turques correspondantes.

Les deux parties pourraient notamment étudier les domaines de coopération suivants :

Industrie textile

Fabrication de tracteurs et d'instruments agricoles

Production de chaux

Production de gypse

Fabrique de fils métalliques et de câbles

Cosmétiques et produits de toilette

Entretiens entre le Soudan et les Emirats arabes unis

La délégation des Emirats arabes unis a déclaré que son gouvernement était prêt à examiner une liste des projets qui n'intéressent pas les autres délégations participant à la réunion et à choisir parmi ces projets ceux qui présenteraient un intérêt particulier pour les Emirats arabes unis.

Entretiens entre le Soudan et la Yougoslavie

La délégation yougoslave a fait savoir que le gouvernement de son pays avait décidé de faire don de 26 millions de dinars (soit approximativement 900 000 dollars) pour aider à mettre en oeuvre le projet No 3 - Briqueterie pilote. Au titre de cette contribution, le matériel ci-après sera fourni franco à bord à Rijeka, par des organismes yougoslaves.

Equipement pour l'exploitation de l'argile

Equipement pour le traitement de l'argile, y compris le matériel électrique

Equipement pour le moulage et le transport des briques, y compris le matériel électrique

Four

Pièces détachées pour deux ans

Groupe diesel pour le four

Camion à benne basculante (10 tonnes)

Chariot élévateur (trois tonnes)

Le Gouvernement soudanais serait chargé du contrôle en laboratoire des nouveaux produits, des études de faisabilité, et de la construction des bâtiments et de l'infrastructure. En outre, le Soudan a accepté de prendre à sa charge les frais de transport de Rijeka à Khartoum, étant entendu que les travaux sur place ne sont pas compris dans l'offre d'assistance du Gouvernement yougoslave.

A la demande du Gouvernement soudanais, la délégation yougoslave a accepté de présenter les projets ci-après à son gouvernement, pour examen, dans le cadre du programme de coopération scientifique et technique entre le Soudan et la Yougoslavie :

<u>No de projet</u>	<u>Titre</u>
6.	Agrandissement de l'usine d'oignons déshydratés de Kassala et lancement d'une production de concentré de tomate
8.	Diversification des activités de l'usine de déshydratation de Babanousa

20. Fabrique de carton-cuir (étude de faisabilité)

22. Fabrique de gélatine alimentaire et de colle.

En outre, le représentant de la Société des industries du cuir a exposé les problèmes d'approvisionnement en pièces détachées rencontrés par les tanneries et a proposé que Kostoj (fabricant), Invest-Import (exportateur), et Centrotextile (un client de la société) concluent un accord visant à garantir un approvisionnement régulier en pièces détachées aux moyens d'arrangements prévoyant l'achat, en contrepartie, de produits en cuir.

Entretiens entre le Soudan et la Banque islamique de développement (IDB)

Plusieurs projets prioritaires auxquels le Gouvernement soudanais porte un grand intérêt ont été examinés très en détail. Il a été signalé que les propositions de projets devaient être soumises à la Banque islamique de développement par l'intermédiaire du ministère soudanais concerné.

Le représentant de l'IDB a déclaré que celle-ci pourrait étudier la possibilité d'une participation au capital dans les projets ci-après, qui intéressent la région méridionale du Soudan :

Fabrication de tuyaux de plastique et d'acier

Modernisation de l'huilerie de Yirol

Usine d'embouteillage de boissons sans alcool

L'IDB pourrait également envisager de fournir une assistance technique pour la préparation et la mise à jour des études de faisabilité relatives à ces projets.

En outre, l'IDB étudierait la possibilité de fournir une assistance technique pour la prospection minière de certaines zones de la région méridionale.

Le représentant du Gouvernement soudanais a expliqué que l'industrie textile soudanaise était une des plus importantes industries du pays et offrait de bonnes perspectives d'exportation. L'IDB a été priée d'étudier la possibilité de financer quatre projets importants dans ce domaine :

Fabrication de pièces détachées

Centre de contrôle de la qualité

Centre de formation

Traitement du dah pour la fabrication de sacs.

Les trois premiers de ces projets seraient profitables à la fois au secteur privé et au secteur public. Des études de faisabilité détaillées pour ces projets ont été préparées avec l'assistance de l'ONUDI.

Le représentant de l'IDB a indiqué que celle-ci avait déjà reçu copie des études de faisabilité pour le projet de fabrication de pièces détachées. Il a été demandé à l'IDB d'entreprendre une étude de faisabilité pour le traitement du dah au cas où les informations et les études techniques existantes se révéleraient insuffisantes.

Plusieurs autres projets ont été discutés et certains d'entre eux ont été retenus pour faire l'objet d'un examen plus approfondi. Il a été convenu que les sociétés qui prendraient en charge ces projets évaluerait les bénéfices qui devraient en résulter et les perspectives financières qu'ils pourraient offrir et transmettraient ces informations à l'IDB pour examen. Il s'agit notamment des projets suivants :

<u>No de projet</u>	<u>Titre</u>
6.	Agrandissement de l'usine d'oignons déshydratés de Kassala et lancement d'une production de concentré de tomate
13.	Modernisation de la Sudan Oil Mill
14.	Modernisation de l'installation de durcissement à l'African Oil Mill

En ce qui concerne la modernisation de quatre sucreries, l'IDB a souhaité recevoir une copie des études préparées par la Banque mondiale quand elles seront terminées.

L'IDB a déclaré qu'elle s'intéressait à l'étude du projet d'usine de pesticides, qui répond à un besoin certain du Soudan. L'organisme soudanais concerné (Gezira Board) présentera une étude de faisabilité économique et technique à l'IDB par l'intermédiaire du ministère de la planification.

Le projet de modernisation de la cimenterie de Rabak a également été discuté avec les représentants de l'IDB, qui ont fait savoir que celle-ci prendra dûment en considération les propositions concrètes qui lui seront soumises par l'intermédiaire du ministère de la planification nationale.

De même, l'IDB prendra dûment en considération la proposition qui lui a été faite de financer l'achat du matériel de laboratoire nécessaire pour accroître les moyens dont dispose le Service des matériaux de construction et des produits réfractaires de l'IRCI (projet No 5).

IV. CONCLUSIONS

La réunion a noté que le Gouvernement soudanais et les Gouvernements des pays participants, avec l'appui du PNUD et de l'ONUDI, appliqueront les accords conclus à la réunion aussi rapidement et efficacement que possible. Le Ministère de l'Industrie du Soudan étudiera la possibilité de créer un service qui, sous sa propre direction, serait chargé d'exercer une surveillance et un contrôle afin de garantir une utilisation optimale de l'assistance offerte par les pays participants et par les organismes financiers représentés à la réunion.

La réunion a estimé que chacun des projets de coopération examinés pendant la réunion devait être étudié attentivement sous les aspects suivants :

Ce qu'il apporte à un secteur industriel donné

Ses incidences financières

Le programme le plus indiqué pour son exécution

La réunion a noté que des ressources financières supplémentaires étaient nécessaires pour exécuter certains projets prioritaires présentés dans le recueil. A cet égard, il a été estimé que les organisations internationales représentées à la réunion avaient un rôle important à jouer dans l'examen de certains projets. Les organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD et l'ONUDI, ont été invités à fournir un appoint d'aide financière et technique pour assurer l'exécution des activités consécutives et l'application des décisions, en utilisant les moyens suivants :

Chiffres indicatifs de planification (CIP) nationaux et régionaux

Réserve du programme de coopération technique entre pays en développement (CTPD)

Fonds des Nations Unies pour le développement industriel

A ce sujet, on a noté qu'un grand nombre des projets figurant dans le document préparé pour la réunion étaient d'une nature prioritaire et s'accordaient avec la stratégie de développement et les objectifs industriels du Soudan.

Les pays participants ont fait des offres concrètes d'assistance sous diverses formes : dons, octroi de crédits à l'exportation pour l'achat de machines, promotions des coentreprises industrielles, participation au capital, réalisation d'études de faisabilité, organisation de programmes de formation, fourniture de matériel, etc.

Pour ce qui est des questions d'organisation (activité consécutive) la réunion a soutenu l'initiative prise par le Gouvernement soudanais et par l'ONUDI de créer un organe chargé des activités consécutives qui aurait pour tâche initiale de faire une analyse détaillée des projets de coopération examinés pendant la réunion et, à partir de cette analyse, de préciser pour chaque pays ou projet les points suivants :

Domaine particulier d'activité

Forme ou système de coopération proposé

Incidences financières pour le pays participant et pour le Soudan

Type d'action consécutive nécessaire, y compris la répartition des fonctions et des responsabilités entre les pays ou organismes concernés

Calendrier d'exécution de chaque projet

Agent d'exécution national et service de soutien de l'ONUDI

En fonction de cette analyse, le Gouvernement soudanais sélectionnera plusieurs projets prioritaires à exécuter en 1981-1982. Des réunions seront organisées soit à Khartoum, soit à Vienne, pour étudier l'état d'avancement de certains projets. A cet égard, les conseillers hors siège pour le développement industriel (ONUDI) en poste dans les pays concernés pourraient jouer un rôle important.

La réunion a été d'avis que le secteur privé du Soudan serait appelé à jouer un rôle important dans le développement industriel du pays et, en particulier, dans l'application de certains des accords conclus à la réunion.

La réunion a estimé que la recherche d'une autonomie collective par de nouveaux moyens de coopération économique et technique entre pays en développement représentait une étape positive vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Un chaleureux hommage a été rendu au Président du Soudan et au Ministre de l'industrie pour leur contribution à la réunion.

Annexe

LISTE DES PARTICIPANTS

Participants

Algérie

Hamdadou Mohamed El Hadi, Ambassadeur d'Algérie au Soudan

Rachi Abdelkader, Premier Secrétaire, Ambassade d'Algérie au Soudan

Arabie saoudite

Yussuf Biyari, Conseiller du Vice-Président, Fonds saoudien pour le développement

Argentine

Juan Manuel Figuerero, Ambassadeur d'Argentine en Arabie saoudite

Brésil

Marcos A.S. Coimbra, Ambassadeur du Brésil au Soudan

Marcelo Correa de Oliveira, Conseiller technique, Conseil de l'industrie,
Développement industriel, ministère de l'industrie et du commerce

Chine

Song Hanyi, Ambassadeur de Chine au Soudan

Yu Shuguang, Conseiller économique, Ambassade de Chine au Soudan

Yang Zhenlum, Chef de division adjoint, ministère des relations économiques
avec les pays étrangers

Ho Xiankai, Attaché (économie), Ambassade de Chine au Soudan

Emirats arabes unis

Jaffar Ebrahim Alfardan, Sous-Secrétaire adjoint, ministère des finances et de
l'industrie

Malik Alamin Ibrahim, Chargé de recherche en économie, ministère des finances
et de l'industrie

Raafat Al Megharbel, Economiste

Labib Al-Sadoon, Chef des affaires industrielles

Grèce

Lazaros Michail, Vice-Ministre, ministère de l'industrie et de l'énergie
Panayotis Varvaessos, Directeur, ministère de l'industrie et de l'énergie
Spyridon Adamopoulos, Ambassadeur, Directeur, ministère des affaires étrangères

Haute-Volta

Abdoul Diallo, Conseiller pour les affaires économiques

Inde

P.A. Sangma, Ministre adjoint de l'industrie
S.M.S. Chadha, Ambassadeur de l'Inde au Soudan
M.C. Gupta, Secrétaire adjoint, ministère de l'industrie
S.K. Arora, Secrétaire adjoint, ministère des affaires extérieures
P.C. Jayaraman, Secrétaire adjoint, ministère du commerce
M.P. Isaac, Secrétaire particulier du Ministre adjoint de l'industrie
M.P.B. Nair, Secrétaire commercial, Ambassade de l'Inde au Soudan
S.M. Trehan, Attaché, Ambassade de l'Inde au Soudan
A.K. Anand, Attaché, Ambassade de l'Inde au Soudan

Iraq

Ahnaf Muhie Eldeen Kumait, Président, Organisme d'Etat pour le développement
industriel
Badr Ghailan Waham, Chef de la recherche, Comité des relations économiques
extérieures, Conseil des ministres

Kenya

Henry Wariithi, Ministre assistant, ministère de l'industrie
C.O. Kamidi, Spécialiste de la planification, ministère de l'industrie

Koweït

Khalifa Hussein El Musallam, Ambassadeur du Koweït au Soudan

Malaisie

Abdul Rahim Bin Datuk Tamby Chik, Secrétaire juridique, ministère du commerce
et de l'industrie
Abdul Hamid Ismail, Sous-Directeur, ministère du commerce et de l'industrie
Kong Yuet Peng, Sous-Directeur, Office malaisien de développement industriel
Ruslan Bin Khatib, Centre national malaisien de productivité
Abd. Rahman Bin Jaafar, Sous-Secrétaire, ministère des industries primaires

Maroc

Abderazzak El-Mossadeq, Secrétaire général, Office du développement industriel
Ben Khadra Mohamed Redouane, Attaché commercial, Ambassade du Maroc au Soudan

Oman

Barakat Allamkf, Directeur général (Sous-Secrétaire), ministère du commerce
et de l'industrie
Eissa Ahmed Ali, Ambassadeur d'Oman au Soudan

Pakistan

M.S. Korejo, Ambassadeur du Pakistan au Soudan
F.I. Malik, Secrétaire adjoint, ministère de l'industrie

Qatar

Said El-Gaber, Chargé d'affaires, Ambassade du Qatar au Soudan
Ismail El-Ghandour, Responsable de l'industrie légère et moyenne, Centre
technique de développement industriel

République de Corée

Wang Hee Kim, Chargé d'affaires par intérim, Ambassade de la République de
Corée au Soudan
Hi Bock Kang, Directeur, Division de la coordination de la politique commerciale,
ministère du commerce et de l'industrie

Roumanie

Dumitru Ristea, Ambassadeur de Roumanie au Soudan
Nicolae Neagoe, Premier Secrétaire, Ambassade de Roumanie au Soudan
Gheorghe Gulin, Chef de l'Agence économique de la Roumanie au Soudan

Sénégal

Sidy Lamine Ba, Directeur de l'industrie, ministère du développement industriel

Soudan

Izzeldin Hamid, Ministre de l'industrie
Mirghani Mohamed Ahmed, Ministre d'Etat, ministère de la planification nationale
Abdel Latif Widatalla, Sous-Secrétaire, ministère de l'industrie
Osman Mustafa, Sous-Secrétaire par intérim, ministère de la planification nationale

Mhasin Khider, Sous-Secrétaire adjoint, ministère de la planification nationale
Saeed Saad Mangoub, Chef du département économique, ministère des affaires
étrangères

Mohamed El Ghali Suleiman, Administrateur délégué, Société des industries
alimentaires

Ali Abdel Hamid, Directeur, Société des industries du cuir

Bukhari Mohmoud Bukhari, Directeur, Société des industries des huiles
alimentaires

Ibrahim Mudawi, Directeur, Société des industries des huiles alimentaires

Ibrahim Madawi, Directeur, Société des mines

Abdel-Gadir Suleiman, Directeur du contrôle industriel, ministère de l'industrie

Ahmed El Dawi, Directeur par intérim des projets, ministère de l'industrie

Osman Ahmed Tamam, Directeur, Service de l'amélioration de la productivité,
ministère de l'industrie

Omer Y. Birido, Représentant permanent du Soudan auprès de l'ONUDI

Guor Deng Mareng, Directeur, ministère régional de l'industrie, Juba

Mohamed Salih Mohamed Abdalla, Directeur général par intérim, Société des
filatures et tissages

Mubashar Mohamed El Nassan, Directeur général par intérim, Société des
industries sucrières

BaJiker Mirghani, Directeur adjoint, Société des industries alimentaires

Abdel Rahman Abdel Halim, Directeur général, Tannerie de Khartoum, Société
des industries du cuir

Farouk El Tayeb, Directeur par intérim, Institut de recherche et de consultation
industrielles

Abdel Rauf Abdel Atti, Directeur, Fonderie centrale de Khartoum

Waheeb Miltias Shanauda, Directeur des opérations industrielles, Société des
industries des huiles alimentaires

Ahmed Hassan, Chef du département de la planification et de la surveillance,
Société des industries du ciment

Mohamed Elmekawi Mustafa, Vice-Président, Association des industries soudanaises

Ahmed Izz el Arab Yousif, Secrétaire général, Association des industries
soudanaises

Turquie

Sahap Kocatopçu, Ministre de l'industrie et de la technologie

Selen Orsan, Directeur, Département des relations internationales, ministère de
l'industrie et de la technologie

Sedat Yildiz, Directeur général, Industrie turque du ciment

Faruk Yağiz, Directeur, Département de la planification, Société des industries
turques du ciment

Murat Yenen, Directeur général de "Kutlutas"

Ilkin Erkutun, Sous-Directeur général des usines turques de tracteurs

Ibrahim Kazim Turgay, Président de CIMMAS et de CIMHOL

Yougoslavie

Stevan Gojsina, Sous-Secrétaire, Comité fédéral pour l'énergie et l'industrie

S. Milovanović, Conseiller, Comité fédéral pour l'énergie et l'industrie

Lj. Nikolić, Interprète

Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Garth Ap Rees, Représentant résident, Khartoum, Soudan

Hussein Raffay Idris, Directeur, Coopération technique entre pays en
développement, New York

Dragoslav Zdravković, Représentant résident adjoint, Khartoum, Soudan

Whitney P. Foster, Représentant résident adjoint, Juba, Soudan

Peter Quennell, Représentant résident assistant, Khartoum, Soudan

Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

N. Arne L. Lexander, Représentant par intérim

Organisation internationale du Travail (OIT)

Stelios Theocharides, Conseiller technique, Projet d'amélioration des méthodes
de gestion

Autres organisations

Banque islamique de développement (IDB)

Abdul Rehman Yousef, Directeur du département des opérations et des projets

Salahdin Irshad Imam, Administrateur de projets

Fonds de l'OPEP pour le développement international

Abderrazouf Benbrahim, Directeur régional pour la région africaine

Office arabe pour l'investissement et le développement agricoles (AAAD)

Adly Osman Badran, Président et Président du Conseil

Organisation arabe pour le développement agricole (AOAD)

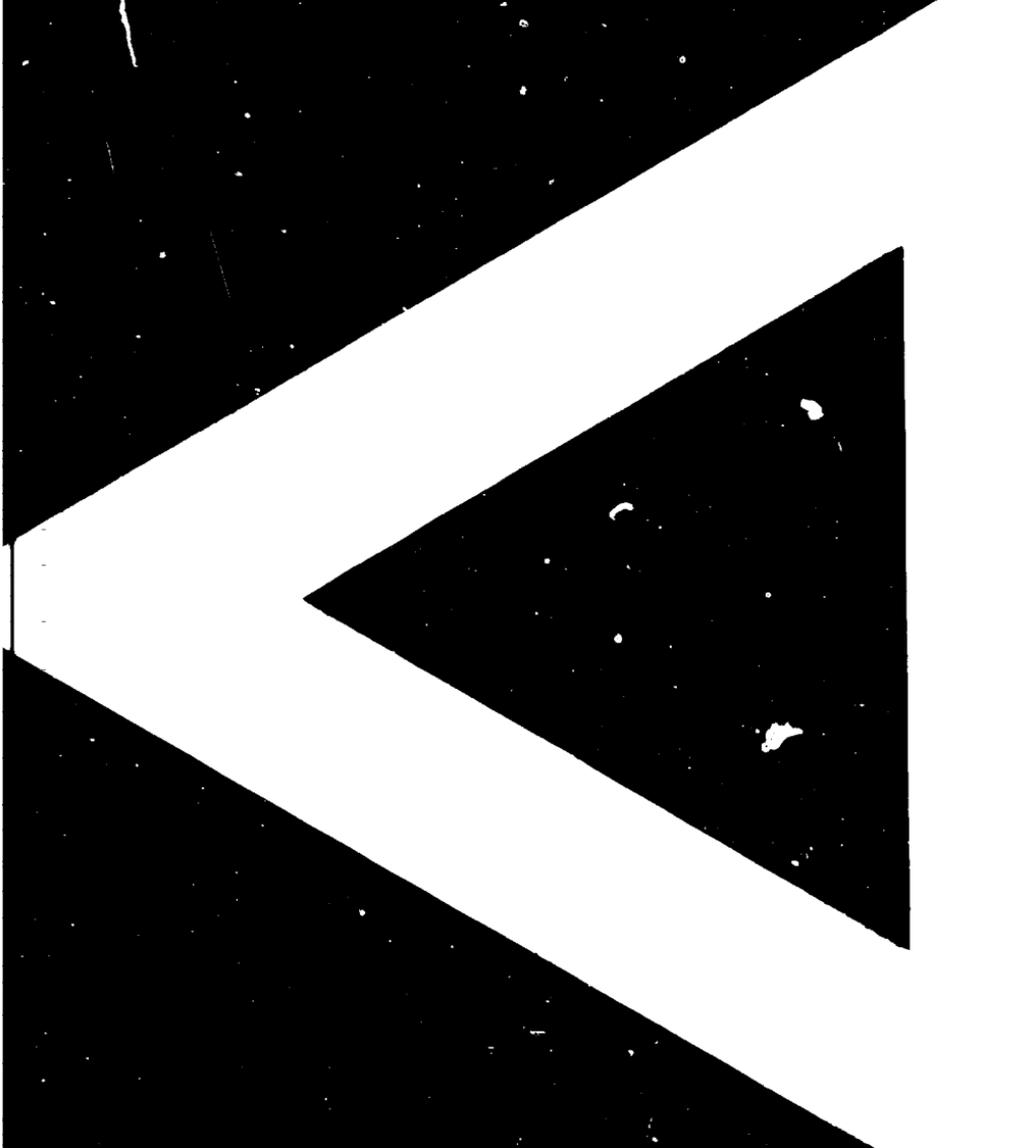
Hasan Fahmi Goumah, Directeur général

Société interarabe de garantie des investissements (IAIGC)

Mohamed Chakib Mhedhebi, Directeur

Mohamed Chouari, Administrateur hors-classe





-

-

-